



Fonction type
PSYCHOLOGUE
CONSEILLER TECHNIQUE
Éducation nationale

Perspectives associatives AFPEN

Journée des délégués départementaux AFPEN
samedi 7 décembre 2024 PARIS

*Groupe de travail AFPEN : Laurent Chazelas, Florence Dubois, Suzel Lombard,
Véronique Le Mézec, Gaby Keiser-Weber secrétariat, mise à jour 1 décembre 2024*

POURQUOI UN PSYCHOLOGUE CONSEILLER TECHNIQUE ?

Éléments soutenus par l'AFPEN dès 2012

Contributions de l'AFPEN à la concertation ministérielle, "*Refondons l'école*" juillet-septembre 2012

- La lisibilité des actions des psychologues du 1er degré et le pilotage de leurs missions au niveau départemental, académique et ministériel sont actuellement freinés par l'absence d'un statut spécifique de psychologue et par l'absence de postes - type conseillers techniques des psychologues du 1er degré - à chaque niveau de l'organigramme institutionnel (département, académie, ministère).
- Nécessité de psychologues clairement identifiés statutairement, afin d'affirmer et développer la visibilité et les missions des psychologues des écoles, la demande de recrutement et de statut spécifique de psychologue (reconnaissance de leur titre) a été argumentée depuis plusieurs décennies par de nombreuses associations et syndicats de psychologues et d'enseignants.
- L'AFPEN souligne l'importance de cette demande pour un meilleur fonctionnement institutionnel, une reconnaissance et un pilotage du rôle des psychologues des écoles.

QU'EN EST-IL DEPUIS L'ANNONCE DE LA CREATION CORPS UNIQUE DE PSYCHOLOGUE ?

Annnonce de Me Najat Vallaud-Belkacem ministre EN Congrès ANGERS 2015
Décret d'application 1 février 2017 : 1 corps avec 2 spécialités PSY EN EDA / PSY EN EDO

C'EST UNE VICTOIRE mais près de 8 ans après qu'en est-il concernant les Psy EN EDA et le Psy CT ?

- La création d'un poste de **Psychologue de l'éducation nationale, conseiller(ère) technique santé mentale** à la DGESCO en septembre 2024 est un premier pas dont il faut cependant analyser les contours et les perspectives.
- Des créations de postes de « **psychologues départementaux** » voient le jour sur l'impulsion d'initiative locale avec des missions spécifiques ajustées aux directives locales.
- Mais cela correspond-il aux attentes de nos adhérents ?



***SE REFERER AUX MOTIONS UNE NECESSITE DEMOCRATIQUE ASSOCIATIVE
QUI ORIENTE LES ACTIONS DE L'AFPEN QUE VONT MENER LES
ADMINISTRATEURS ELUS AU CA..***

1. Que nous disent les motions votées au fil du temps des Assemblées Générales associatives ?

✓ Se référer aux motions au fil des temps des AG :

- La question du Psy CT apparaît depuis l'AG de Strasbourg 2011 (en lien avec la perspective de l'obtention d'un statut pour les psychologues scolaires). *2007 Arcachon ∅, 2009 Clermont ∅, 2013 Nice ∅ 2015 Angers, 2017 Montpellier, 2019 Deauville, 2022 Toulon*
- Débats intenses au fil des AG et des réunions de DD précédant les AG, quel vocabulaire retenir ? Quel type de recrutement? Qu'en est-il l'architecture : quelle chaîne fonctionnelle et hiérarchique à envisager pour structurer la fonction?

✓ *Les motions votées en AG déterminent 5 axes de travail :*

Axe 1. Nomination:

Elle est importante parce qu'elle va déterminer les modalités de recrutement.

Elle évolue en fonction des années et des échanges.

- La formulation d'une fonction **TYPE « PSYCHOLOGUE CONSEILLER TECHNIQUE »** est in fine retenue (*Deauville 2019*) afin que les psychologues EDA soient représentés à tous les niveaux de l'organigramme du ministère

Axe 2. chaîne fonctionnelle:

- Choix d'un « Psychologue conseiller technique », sans fonction d'évaluation des personnels (*Angers 2015*)
- Avec un **mandat limité dans le temps**: (*Montpellier 2017*)

Remarque :

Le psychologue de l'EN n'est ni un personnel de santé mais il contribue à la santé mentale, ni un pédagogue mais il contribue à la réussite éducative. Il exerce ses missions dans le cadre de ses spécificités professionnelles dans les établissements scolaires. (cf.: décret Psy EN , missions psy EN et motions).

- Cf : AG *Toulon 2022* motion 1 « Il est proposé que l'AFPEN continue sa réflexion pour défendre auprès du MEN la nécessité d'une organisation structurelle à tous les niveaux de l'organigramme et spécifique aux psychologues EN, dans laquelle l'identité des psychologues EDA soit affirmée. motion 1 votée à 100%
- « Il est proposé que l'AFPEN s'engage contre un projet de rapprochement ou d'intégration des psychologues auprès d'un service de santé interne à l'institution afin de défendre leur autonomie et spécificité » *dép 54 Toulon 2022* [Cf doc prépa AG - motion 54 regroupée vote AG sous la tête de chapitre motion 1

Axe 3. Chaîne hiérarchique :

- **l'indépendance et la spécificité des psychologues EDA par rapport aux IEN-IO, CSAIO (chef du service académique de l'information et de l'orientation) et CEFOCOP (Montpellier 2017)**
- Il est proposé que les **PSY EN EDA soient représentés** par des psychologues de type « **conseillers techniques** » inscrits dans l'organigramme du système éducatif aux niveaux ministériel, académique et départemental avec des missions de coordination, d'organisation de la formation continue et de conseil à chaque niveau. (*Montpellier 2017*)

Axe 4. Recrutement: les modalités proposées restent contrastées :

Pas de consensus sur les modalités de recrutement, mais des propositions et des principes de réalités...

- Il est proposé (...) que le recrutement se fasse de façon démocratique parmi les psychologues en poste à bulletin secret. *Motion votée à 52% Montpellier 2017*
- Il est proposé que le psychologue conseiller technique soit recruté à partir d'une candidature volontaire. *Motion votée à 97,63 (Deauville 2019)*
- La fonction de **Conseiller Technique au sein du MEN** a par ailleurs ses propres règles de recrutements, différentes selon la profession et le service dans lequel il sera intégré.



Axe 5. Missions :

Pourquoi un psychologue conseiller technique à tous les niveaux de l'organigramme du MEN Département, Académie, Ministère ?

Cadre général:

Le Psychologue Conseiller Technique assure sa fonction dans le **champ de ses compétences professionnelles spécifiques** auprès du DASEN, du Recteur et de la DGESCO.

L'action des psychologues conseillers techniques s'inscrit dans un partenariat interne et externe du système éducatif et vise à rendre visible et soutenir la place de la psychologie et le rôle des psychologues.

Présentation de quelques principales missions :

- Ils apportent leur réflexion et leur concours éventuel dans la mise en œuvre des politiques définies par le ministre.
- Ils ont un rôle de conseil et d'expertise auprès du Recteur, des DASEN. Ils donnent un avis dans les diverses commissions et groupes de travail à différents niveaux de l'institution dans le cadre de leurs compétences.



Axe 5. Missions suite

- Ils contribuent à l'analyse des besoins et à l'élaboration de propositions de formation des psychologues de secteur et d'autres professionnels de l'Éducation nationale.
- Ils contribuent à l'animation, la coordination et à l'organisation de tout ce qui est du champ de la psychologie dans l'institution scolaire.
- Ils contribuent à la gestion et l'accompagnement des situations de crises et du climat scolaire
- Ils organisent le tutorat professionnel et facilitent l'accueil des psychologues stagiaires et la construction du parcours individualisé de formation.

chaîne FONCTIONNELLE ET HIERARCHIQUE : DE L'EXISTANT AUX PERSPECTIVES D'UN PSY CT corps unique

- Les psychologues de l'Éducation nationale des deux spécialités sont placés sous l'autorité du recteur.
- Leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s) diffère(nt) selon leur spécialité.

1^{er} degré les Psy EN EDA.

- sont placés sous l'autorité du recteur et sous la responsabilité fonctionnelle de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription. Ils sont rattachés administrativement au second degré.
- Création locale de divers postes de « **Psychologue Départemental** » aux missions variées. Cet état de fait pointe la nécessité d'une représentation des psychologues EDA au moins au niveau départemental.

2nd degré les PsyEN EDO :

- Ils sont placés sous l'autorité du recteur et ont deux supérieurs hiérarchiques directs qui les évaluent :
 - ✓ L'IEN-IO est un inspecteur pédagogique (poste accessible par concours/ aucune obligation d'être psychologue).
 - ✓ Le directeur de CIO (DCIO) est un pair (PsyEN EDO) qui dirige le CIO (poste à profil accessible sans concours dans le d'un appel à candidature).

chaîne FONCTIONNELLE ET HIERARCHIQUE : DE L'EXISTANT AUX PERSPECTIVES D'UN PSY CT corps unique

Construire à partir de l'existant afin que chacun, EDA et EDO, s'y retrouvent

Pour les deux spécialités EDA et EDO la chaîne hiérarchique et fonctionnelle à tous les niveaux de l'organigramme, département, académie, ministère, reste à construire.

L'existant :

- Les psychologues EDA ne bénéficient pas structuration hiérarchique et fonctionnelle à tous les niveaux de l'organigramme du MEN. Tout est à construire dans un contexte où l'évolution du rattachement administratif et fonctionnel des Psy EDA est à l'étude [cf. : *regroupement des personnels médico-sociaux, (Médecins, infirmières, assistantes sociales et Psy EN EDA **et EDO ?** Ou juste EDA ?) ou rattachement à chaîne EDO ?*]
- la structuration actuelle pour les psychologues EDO induit une trame exploitable pour les EDO mais ne répond pas à la question de la représentation à tous les niveaux MEN.

☞ *Il s'agit de trouver une voie où chacun s'y retrouve*

☞ *Les représentants inter-organisationnels se sont mis au travail mais le chemin à parcourir est encore long pour dégager une piste commune...*

Ce qui ressort de nos rencontres avec nos partenaires associatifs et syndicaux

Les réunions ont été nombreuses, sous différentes formes. Ce que l'on peut retenir :

- Il se dégage une approche de consensus sur les missions (inventaire encore à préciser et compléter) qui décline la nécessité **d'avoir un psychologue interlocuteur à tous les niveaux des chaînes fonctionnelle et hiérarchique et en partenariat avec tous les cadres et instances institutionnelles** permettant de définir à quoi va servir le Psy CT.
- **Les moyens d'y arriver et de le formaliser sur le plan statutaire** apparaît beaucoup plus complexe tant les propositions / revendications des uns et des autres divergent, et ce autour de deux nœuds essentiels :
 - la répartition des tâches entre l'organisationnel et la coordination d'une part
 - le contrôle et l'évaluation d'autre part
 - 👉 *une seule et même personne ? ou des rouages différents ? qui ?*
 - 👉 *Comment et quelle autorité hiérarchique ?*

Synthèse : quelles orientations associatives retenir concernant les 5 axes Psy CT ?

Le rappel sur les motions, couplé aux autres apports, trace les contours du choix des adhérents sur ce que pourrait être une fonction *type* « *Psychologue conseiller technique* » *et ce quel que soit son niveau d'intervention (département, académie, ministère).*

Les points principaux à retenir :

- **Titre:** « **psychologue conseiller technique** (départemental, académique, ministériel).
- **l'indépendance et la spécificité des psychologues EDA par rapport aux IEN-IO.**
- **Mandat limité et sans fonction d'évaluation des personnels.**
- **MISSIONS de coordination, d'animation, d'organisation de la formation continue, de conseil et d'accompagnement à chaque niveau de l'organigramme du ministère de l'Education nationale**

☞ *Ces critères associatifs sont ceux défendus dans les diverses rencontres inter-organisationnelles et, quand cela s'y prête lors des rencontres et audiences aux ministères et à la DGESCO*